

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29/04/2026

COMMUNE DE : FAYSSAC

L'an deux mille vingt-six le 29 Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué par Mme Stéphanie NADAI-PUECH s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie NADAI-PUECH Maire.

Séance du : 29/04/2026

Heure : 20h00

Lieu : Fayssac salle du Conseil

PRÉSENTS

Maire : Stéphanie NADAI-PUECH

Adjoints : 1^{er} Gilles RAUCOULES, 2^{ème} Marie-Françoise SAINT-IGNAN DIAS, 3^{ème} Nicolas GRANIER.

Conseillers municipaux : Christine PECH, Laurent CANTY, Danielle FOURNIER, Corinne BOUYGUES, David ROUSSEL, Mathilde DUMONT

ABSENTS

Absents excusés : Joël ETERNOT

Absents non excusés :

PROCURATIONS : Joël ETERNOT donne pouvoir à Gilles RAUCOULES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Désigné : Nicolas GRANIER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance,
2. Délibération approbation du compte financier unique 2025,

3. Délibération affectation du résultat 2025,
4. Délibération vote des taxes 2026,
5. Délibération vote du budget 2026,
6. Délibération sur la liste des personnes proposées pour siéger à la commission communale des impôts directs,
7. Délibération modificative des délégués siégeant au SIVU (piscine d'Aiguelèze),
8. Délibération portant autorisation de recours à l'emprunt pour la création d'un city stade et habilitation du Maire à signer les actes afférents,
9. Délibération portant approbation de la révision des attributions de compensation 2026 selon la procédure de droit commun,
10. Questions diverses,

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Point n°1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Exposé :

Le PV de la précédente séance a préalablement été envoyé par mail pour lecture.

Délibération :

Résultat du vote :

Pour : __11__ | Contre : __0__ | Abstentions : __0__

Décision : Adoptée

Point n°2 : Délibération approbation du compte financier unique 2025

Exposé :

Présentation du fonctionnement du compte financier unique. Travail conjoint avec le centre des impôts (conseillère aux décideurs locaux) pour être en phase entre le suivi comptable mairie et le suivi des impôts.

Délibération :

Résultat du vote :

Pour : _11__ | Contre : __0_ | Abstentions : _0__

Décision : Adoptée

Point n°3 : Délibération affectation du résultat 2025,

Exposé :

Transfert de montants entre le fonctionnement et l'investissement afin de maintenir l'équilibre des sections du budget

Délibération :

Résultat du vote :

Pour : _11__ | Contre : _0__ | Abstentions : _0__

Décision : Adoptée

Point n°4 : Délibération vote des taxes 2026

Exposé :

Proposition de remonter la taxe d'habitation de 7.90 à 8.69. Cette taxe ne s'appliquera que sur les résidences secondaires. L'augmentation ne peut être réglementairement supérieure à 10%. Les communes voisines sont autour de 12%.

Proposition de ne pas augmenter la taxe foncière bâti et non bâti afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat.

Présentation de la taxe de séjour. Cette taxe est perçue directement par la communauté d'agglomération pour financer la Toscane Occitane.

Délibération :

Résultat du vote :

Pour : 11 | Contre : 0 | Abstentions : 0

Décision : Adoptée

Point n°5 : Délibération vote du budget 2026

Exposé :

Les projets passés et en cours sont présentés, ainsi que les subventions perçues et en attente.

Le projet de city stade est encore en attente des derniers taux de subventionnement. L'estimation de subventionnement est entre 50 et 80%. Comme les notifications officielles n'ont pas encore été faites à la communes, ces éléments n'apparaissent pas au budget.

Présentation par chapitre du budget de fonctionnement et d'investissement par dépenses et recettes

Délibération :

Résultat du vote :

Pour : 11 | Contre : 0 | Abstentions : 0

Décision : Adoptée

Point n°6 : Délibération sur la liste des personnes proposées pour siéger à la commission communale des impôts directs,

Exposé :

Présentation de la CCID, des échanges avec le centre des impôts et des démarches à réaliser par la commission. Le conseil doit délibérer sur une liste de 24 noms à transmettre au centre des impôts. 12 personnes seront retenues par le centre des impôts pour la durée du mandat.

Délibération :

Résultat du vote :

Pour : 11 | Contre : 0 | Abstentions : 0

Décision : Adoptée

11. Point n°7 : Délibération modificative des délégués siégeant au SIVU (piscine d'Aiguelèze),

Exposé :

Christine Pech est déléguée pour siéger au SIVU à la place de Marie-Françoise St Ignan-Dias.

Délibération :

Résultat du vote :

Pour : 11 | Contre : 0 | Abstentions : 0

Décision : Adoptée

Point n°8 : Délibération portant autorisation de recours à l'emprunt pour la création d'un city stade et habilitation du Maire à signer les actes afférents

Exposé :

La banque des Territoires ne financera pas ce projet car le montant n'est pas assez important. Plusieurs banques seront consultées sur les taux, le montant et la durée.

Délibération :

Résultat du vote :

Pour : __11__ | Contre : __0__ | Abstentions : __0__

Décision : Adoptée

Point n°9 : Délibération portant approbation de la révision des attributions de compensation 2026 selon la procédure de droit commun

Exposé :

La compétence SDIS a été retransférée de l'agglo directement aux communes. Le montant à reverser pour la CLECT est augmenté pour la commune Fayssac.

Délibération :

Résultat du vote :

Pour : __11__ | Contre : __0__ | Abstentions : __0__

Décision : Adoptée

Point n°10 : Questions diverses

- La réunion voirie avec Mme Cadinot est le 12 mai à 18h
- Conseil municipal le 5 juin pour élire 2 représentants pour voter pour les sénatoriales
- Proposition d'exposition d'une œuvre d'art d'un artiste de Cordes sur Ciel

CLÔTURE DE SÉANCE

Séance levée à 21h47.

SIGNATURES

Le Maire : Stéphanie NADAÏ-PUECH

Le secrétaire de séance : Nicolas GRANIER

